

Date d'affichage : 09/04/2025

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 08/04/2025**

Présents : MM C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de ST MARTIN BG déclarant le forfait général de son équipe U 17 D 1 A. Amende 50 euros.

Courrier de MONTREUIL US déclarant le forfait général de son équipe U 15 A 8 A. Amende 50 euros.

MATCHS + 15 JOURS

U 15 A 8 B 28819790 CALAIS CATENA – HALLINES AS. 1^{er} forfait de CALAIS CATENA. Homologué : CALAIS CATENA 0 HALLINES AS 3 par forfait. Amende 15 euros à CALAIS CATENA.

U 13 NORD D 2 B 29964359 CALAIS RC C – PAYS DE ST OMER US C. 1^{er} forfait de CALAIS RC C. Homologué : CALAIS RC C 0 PAYS DE ST OMER US C 3 par forfait. Amende 12 euros à CALAIS RC.

U 13 NORD D 3 C 29964472 CALAIS RC E – ARDRES RC. 1^{er} forfait de CALAIS RC E. Homologué : CALAIS RC E 0 ARDRES RC 3 par forfait. Amende 12 euros à CALAIS RC.

U 13 NORD D 4 F 29964750 CALAIS ENTENTE F B – ST TRICAT AS. 1^{er} forfait de CALAIS ENTENTE F B. Homologué : CALAIS ENTENTE F B 0 ST TRICAT 3 par forfait. Amende 12 euros à CALAIS ENTENTE F

U 12 NORD D 2 A 29964803 CALAIS RC B – PAYS DE ST OMER US B. 1^{er} forfait de CALAIS RC B. Homologué : CALAIS RC B 0 PAYS DE ST OMER US B 3 par forfait. Amende 12 euros à CALAIS RC

U 11 NORD D 2 C 29974193 CALAIS ENTENTE – FORT VERT FJEP. 1^{er} forfait de CALAIS ENTENTE. Homologué : CALAIS ENTENTE 0 FORT VERT FJEP 3 par forfait. Amende 12 euros à CALAIS ENTENTE

U 11 NORD D 2 C 29974195 CALAIS SO – MARCK AS B. 1^{er} forfait de CALAIS SO. Homologué : CALAIS SO 0 MARCK AS B 3 par forfait. Amende 12 euros à CALAIS SO.

U 11 NORD D 3 F 29974423 CALAIS BEAU MARAIS B – BALINGHEM AS. 1^{er} forfait de CALAIS BEAU MARAIS B. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS B 0 BALINGHEM 3 par forfait. Amende 12 euros à CALAIS BEAU MARAIS

U 13 SUD D 3 C 29965456 BEAURAINVILLE ES – BERCK AS B. Suite à un oubli. Le forfait est annulé ainsi que l'amende. Match remis le 30/04/25.

U 11 SUD D 3 B 29972038 BEAURAINVILLE ES – DESVRES JS B. Suite à un oubli. Le forfait est annulé ainsi que l'amende. Match remis le 16/04/25.

Journées des 22-23/03/2025 :

SD1C -28646440 LONGUENESSE JS B – CALAIS BEAU MARAIS F B. Réserve technique par l'équipe de CALAIS BEAU MARAIS F B, non confirmée, ni appuyée, non recevable. Amende 30€ à CALAIS BEAU MARAIS F. Homologué : LONGUENESSE JS B 2 – CALAIS BEAU MARAIS F B 1.

SD5C -28635839 ST OMER ESSOR C – BALINGHEM AS A. Match arrêté à la 65^{mn} par Mr l'arbitre suite à la grave blessure du joueur n°5 de l'équipe de ST OMER ESSOR nécessitant l'intervention des pompiers, le score étant de 1-2 pour BALINGHEM AS A et après étude des pièces au dossier, la commission décide de donner match à jouer. Dossier transmis à la Commission de gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD5C -28635841 BREMES LES ARDRES RC A – BOISDINGHEM ES A. Réclamation d'après-match de l'équipe de BOISDINGHEM ES. Confirmée, appuyée, non recevable car mal libellée. Homologué : BREMES LES ARDRES RC A 1 – BOISDINGHEM ES A 5. Amende 30€ à BOISDINGHEM.

SD6B -28647691 CALAIS COURGAIN A – CALAIS BALZAC B. Rencontre non jouée suite à la mise hors compétition des équipes du club de CALAIS COURGAIN (décision du comité directeur du 05/03/2025 après application de l'article 160 de nos RG). Homologué : CALAIS COURGAIN A 0 - CALAIS BALZAC B 3 par pénalité.

SD7E -28638878 BONNINGUES ARDRES JS B – WIZERNES FC B. 1^{er} forfait de WIZERNES FC B. Homologué : BONNINGUES ARDRES JS B 3 – WIZERNES FC B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à WIZERNES FC.

SD7E -28712077 ALQUINES US C – NIEURLET SL A. 1^{er} forfait de ALQUINES US C. Homologué : ALQUINES US C 0 – NIEURLET SL A 3 par forfait. Amende 22€ à ALQUINES US.

SD7F -28638969 FRUGES AS C – LYS AA FC E. 2^{ème} forfait de LYS AA FC E. Homologué : FRUGES AS C 3– LYS AA FC E 0 par forfait. Amende 35€ à LYS AA FC.

SD7F -28712110 HUMBERT US B – COYECQUES US B. 1^{er} forfait de COYECQUES US B. Homologué : HUMBERT US B 3 – COYECQUES US B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à COYECQUES US.

SENà8A -29261106 COLEMBERT AS C – ARDRES RC B. 3^{ème} forfait de COLEMBERT AS C, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : COLEMBERT AS C 0 - ARDRES RC B 3 par forfait. Amende 50€ à COLEMBERT AS.

SENà8A -29261108 MONTREUIL SUR MER US D – LA CAPELLE FC C. 2^{ème} forfait de LA CAPELLE FC C. Homologué : MONTREUIL SUR MER US D 3– LA CAPELLE FC C 0 par forfait. Amende 35€ à LA CAPELLE FC.

U 16 D 2 A 28818592 EQUIHEN PLAGES US – GR. OPALE FOOT. 1^{er} forfait de GR. OPALE FOOT. Homologué : EQUIHEN PLAGES US 3 GR. OPALE FOOT 0 par forfait. Match retour le 12/04/25 à EQUIHEN PLAGES US. Amende 15 euros à GR. OPALE FOOT.

U 15 D 2 A 28818827 RECQUES S/HEM – ARQUES ES B. 1^{er} forfait de ARQUES ES B. Homologué : RECQUES S/HEM 3 ARQUES ES B 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à ARQUES ES.

U 15 D 3 B 28819062 HESDIN O – CANCHE TERNOISE. 1^{er} forfait de HESDIN O. Homologué : HESDIN O 0 CANCHE TERNOISE 3 par forfait. Amende minorée 10 euros à HESDIN O.

U 15 D 3 B 28841260 BOUL.ESL – SAMER RC. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de SAMER RC suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 14/04/25. Homologué BOUL.ESL 3 SAMER RC 0 par pénalité. Amende 100 euros à SAMER RC.

U 15 D 3 D 28819418 ST OMER ESSOR B – BONNINGUES ARDRES JS. 3^{ème} forfait de BONNINGUES ARDRES. Homologué : ST OMER ESSOR B 3 BONNINGUES ARDRES JS 0 par forfait. Amende 35 euros à BONNINGUES ARDRES JS.

U 15 A 8 A 28819613 MONTREUIL US C – AUBIN SC. 2^{ème} forfait de MONTREUIL US C. Homologué : MONTREUIL US C 0 AUBIN SC 3 par forfait. Amende 25 euros à MONTREUIL US

U 14 D 1 A 28933808 LE PORTEL ST B – LUMBRES O B. 1^{er} forfait de LUMBRES O B. Homologué : LE PORTEL ST B 3 LUMBRES O B 0 par forfait. Amende 15 euros à LUMBRES O.

U 13 SUD D 2 A 29965336 DESVRES JS D – LE TOUQUET AC. 1^{er} forfait de LE TOUQUET AC. Homologué : DESVRES JS D 3 LE TOUQUET AC 0 par forfait. Amende 12 euros à LE TOUQUET AC.

U 13 SUD D 3 C 29965446 FRUGES AS B – MONTREUIL US D. 1^{er} forfait de MONTREUIL US D. Homologué : FRUGES AS B 3 MONTREUIL US D 0 par forfait. Amende 12 euros à MONTREUIL US.

U 13 SUD D 4 D 29965504 GR. CANCHE AUTHIE B – MERLIMONT FC. 4^{ème} forfait de MERLIMONT FC ce qui entraîne son forfait général. Homologué : GR. CANCHE AUTHIE B 3 MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende minorée 14 euros à MERLIMONT FC.

U 13 SUD D 4 D 29965505 LE TOUQUET B/FRUGES C. Suite au mail de FRUGES AS sur la participation de plus de deux joueurs de l'équipe A de LE TOUQUET AC. Celle-ci ayant fait forfait. Après vérification de la feuille de match U 13 SUD

D 2 A du 15/03/25. LE TOUQUET AC – VERTON FC B. Sont inscrit six joueurs. Homologué : FRUGES AS C 3 LE TOUQUET AC B 0 par pénalité. Amende 40 euros à LE TOUQUET AC.

U 11 OUEST D 3 F 30022896 EQUIHEN PLAGES US C – GR. LITTORAL C. 4^{ème} forfait de GR. LITTORAL C ce qui entraîne son forfait général. Homologué : EQUIHEN PLAGES US 3 GR. LITTORAL C 0 par forfait. Amende 30 euros à GR. LITTORAL.

U 11 SUD D 3 D 29972198 CONCHIL AS – MERLIMONT FC. 1^{er} forfait de MERLIMONT FC. Homologué : CONCHIL AS 3 MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende 12 euros à MERLIMONT FC.

Criterium U 10 F – U 11 F FOOT A 5

1^{er} forfait de BONNINGUES ARDRES. Amende minorée 10 euros

1^{er} forfait de CALAIS BEAU MARAIS. Amende 15 euros

Journées du 26 au 30/03/2025 :

SD7D -28711936 HEURINGHEM JS B – ROQUETOIRE ES D. Réserve d'après-match de l'équipe de ROQUETOIRE. Non confirmée, ni appuyée, non recevable. Homologué : HEURINGHEM JS B 3 – ROQUETOIRE ES D 2. Amende 30€ à ROQUETOIRE.

FEMà8D1C -29872577 SURQUES ESCOEUILLES A – WAILLY FC B. Réserves de SURQUES ESCOEUILLES A sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueuses de l'équipe de WAILLY FC B, les joueuses sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES A 3 – WAILLY FC B 0. Amende 30€ à SURQUES ESCOEUILLES.

U 19 D 1A 28836562 ARQUES ES – MARQUISE US. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de ARQUES ES suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 14/04/25. Homologué : ARQUES ES 0 MARQUISE US 3 par pénalité. Amende 100 euros à ARQUES ES.

U 15 A 8 B 28819806 LON.MALA FOOT – SAMER RC B. 2^{ème} forfait de SAMER RC B. Homologué : LON.MALA FOOT 3 SAMER RC B 0 par forfait. Amende minorée 20 euros à SAMER RC

U 13 SUD D 2 A 29965373 FRUGES AS – LE TOUQUET AC. 2^{ème} forfait de LE TOUQUET AC. Homologué : FRUGES AS 3 LE TOUQUET AC 0 par forfait. Match retour le 10/05/25 à FRUGES AS. Amende 18 euros à LE TOUQUET AC.

U 11 NORD D 3 E 30017273 LANDRETHUN LE NORD – BLERIOT PLAGES US C. 1^{er} forfait de LANDRETHUN LE NORD. Homologué : LANDRETHUN LE NORD 0 BLERIOT PLAGES US 3 par forfait. Amende 12 euros à LANDRETHUN LE NORD

U 11 NORD D 3 E 30017277 Match Homologué : VIEILLE EGLISE 6 LANDRETHUN LE NORD 1

U 11 EST D 3 C 29968558 GR. LYSAAFOOT C – BONNINGUES ARDRES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de GR. LYSAAFOOT. Homologué : GR. LYSAAFOOT C 0 BONNINGUES ARDRES 3 par pénalité. Amende 20 euros à GR. LYSAAFOOT

U 11 SUD D 3 C 29972124 CANCHE TERNOISE JS – Ajfd 7 VALLEES. 1^{er} forfait de Ajfd7VALLEES. Homologué : CANCHE TERNOISE JS 3 Ajfd7VALLEES 0 par forfait. Match retour le 10/05/25 à CANCHE TERNOISE JS. Amende minorée 6 euros à Ajfd7VALLEES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le Mardi 22/04/2025 à 09h30.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE